

CHALON-SUR-SAÔNE SANTÉ

La Justice devrait nommer un expert

Un Chalonnais était au tribunal de Chalon mardi pour demander une expertise sur l'état de sa dentition dans le cadre de l'affaire Dentexia.

Christophe n'est pas soudoyé. Mais il reste optimiste quant à la décision de justice.

Hier mardi, à la sortie du tribunal correctionnel de Chalon, ce Chalonnais avait pris rendez-vous pour le 24 mai. C'est à cette date que le tribunal a renvoyé sa décision de demander une expertise judiciaire concernant les dents de ce plaignant, membre du collectif dentaire contre la société Dentexia.



Des membres du collectif contre Dentexia étaient présents au tribunal de Chalon pour soutenir le Chalonnais Christophe, qui demande une expertise judiciaire sur l'état de ses dents. Photo Lionel Jamin

« Cette histoire, c'est un drame humain, une catastrophe sanitaire »

Abdel Anoucheta, responsable national du collectif contre Dentexia

« J'ai déjà eu une expertise avec un Sico, fait un bilan avec un dentiste mais ce n'est pas valable pour la justice, expliquait le Chalonnais, je pense que le tribunal va confier l'expertise. Il fallait juste du temps pour trouver et nommer un expert. »

Une étape symbolique pour tous les plaignants, des patients ou d'anciens victimes des pratiques de Dentexia et qui pour l'instant, sont à bout de souffle.

« J'ai un dossier de 40 pages relatant

des envies ou des tentatives de suicide », alerte Abdel Anoucheta, responsable national du collectif, présent mardi pour soutenir le Chalonnais.

Avec une expertise judiciaire en main, le patient pourra notamment prétendre à conduire des soins de réparation car jusqu'à aujourd'hui, aucun dentiste n'a voulu revenir sur ses soins « par peur de responsabilités judiciaires », explique Christophe. Le collectif de rassembler 2263 « victimes » en France.

Lionel Jamin

CONTACT www.collectif-contre-dentexia.com

Affaire Dentexia : le rappel des faits

Le vendredi 1^{er} avril, la Justice a prononcé la liquidation judiciaire de l'association Dentexia qui proposait dans ses centres des prestations dentaires low cost, dont de nombreux patients se sont plaints. Les patients, qui ont tous payé les soins d'urgence, souvent en ayant recours à des crédits contractés auprès de Dentexia, sont aujourd'hui en situation délicate, financièrement et parfois sanitaire. Ces patients qui ont pour beaucoup investi dans des soins coûteux n'ont plus les moyens de se faire soigner. Et cette expertise judiciaire de 100 membres de personnes se retrouvent face au refus des dentistes de répondre le « travail » précédent.

CHALON-SUR-SAÔNE

L'auteur présumé d'un accident retrouvé 6 mois après

Le 27 décembre 2014, chemin de la

SAÔNE-ET-LOIRE JUSTICE

Vieille dame brûlée à l'hôpital de La Guiche : qui est responsable ?